



## Combien ça coûte?

### Adhésion obligatoire de l'établissement à Grand Largue

L'établissement doit être membre de l'Association Initiatives Grand-Largue en tant que personne morale. L'adhésion annuelle est de 40€.

### Frais d'inscription à chacune des opérations

Inscription de l'établissement à l'opération: 40€

Pour chaque jeune et éducateur présent à l'opération: 40€

Maximum 3 jeunes pour un éducateur

*Exemple pour 3 jeunes et 1 éducateur*

$$40€ + 4 \times 40€ = 200€$$

*Exemple pour 5 jeunes et 2 éducateurs*

$$40€ + 7 \times 40€ = 320€$$

*En cas de désistement moins d'un mois avant la date de l'opération une somme de 100€ sera retenue en plus de l'adhésion annuelle*

### Autre frais à la charge de l'établissement

Frais de déplacement jusqu'au lieu de l'opération

Ravitaillement pour le dîner du vendredi soir + les petits déjeuners + piqueniques du samedi et du dimanche (voir la fiche "et les repas?").

